

Attention : en signant le présent bulletin, vous déclarez remplir les conditions qui y sont mentionnées de sorte que vous devenez éligible à la souscription de ce produit. Si ce n'est pas le cas, veuillez vous référer à votre courtier.

NB : Ce formulaire doit être rempli par l'assuré ou un de ses représentants, et pour toutes ses **filiales**. Dans le cadre de ce bulletin de souscription, les termes en gras **filiales**, **vous**, **sinistre**, et **réclamation** doivent avoir la même signification que dans les conditions générales applicables au contrat.

Le présent bulletin de souscription proposé par,	
courtier en assurances, dont le siège social est situé,	
inscrit à la FSMA sous le numéro :	

est conclu entre :

L'assureur :

Ce contrat est assuré par la succursale belge d'Hiscox SA

Et,

Le preneur d'assurance :	
Dénomination sociale :	
Forme juridique :	
Représenté par M. ou Mme. :	
Adresse du siège social :	
Code postal / Ville :	
Téléphone :	
E-mail :	
Adresse du site web :	
Numéro BCE :	
Date de création :	
Montant du dernier chiffre d'affaires annuel HT réalisé (max : 250.000 €) :	

Activités

Assistance technique, réalisation d'études techniques, sous la maîtrise d'oeuvre du client, HORS BATIMENT ET GENIE CIVIL.

Conditions de garantie

Les garanties du **contrat** sont acquises à condition que l'**assuré** :

- ne réalise pas de missions dans le secteur du bâtiment (gros œuvre ou second œuvre), du génie civil ou de toute autre activité soumise à obligation d'assurance, et
- réalise des prestations pour le compte de bureaux d'études techniques ou de clients disposant de services techniques à même de contrôler les missions réalisées, et
- réalise ses missions pour le compte de son client et sous la supervision de ce dernier et que les livrables soient approuvés et validés par son client avant implémentation.

Les conditions ci-dessus s'appliquent cumulativement.

Montant de garantie et Primes

Veillez sélectionner le plafond de garantie responsabilité civile professionnelle :

	Chiffre d'affaires annuel (HT)
Montant de garanties Responsabilité Civile professionnelle	Jusqu'à €250.000
€ 100.000,00	€ 700,00 TTC <input type="checkbox"/>
€ 250.000,00	€ 850,00 TTC <input type="checkbox"/>
€ 500.000,00	€ 1.000,00 TTC <input type="checkbox"/>
€ 1.000.000,00	€ 1.200,00 TTC <input type="checkbox"/>
€ 2.000.000,00	€ 1.490,00 TTC <input type="checkbox"/>
€ 3.000.000,00	€ 1.620,00 TTC <input type="checkbox"/>

Veillez indiquer si vous souhaitez souscrire aux options de Protection Juridique et/ou CyberClear.

Protection juridique	€ 30,00 TTC <input type="checkbox"/>
Couverture complémentaire Cyber-Clear*	€ 229,00 TTC <input type="checkbox"/>

* Votre entreprise est assurée en cas de perte de données, de hacking et d'extorsion cybernétique, et ce non seulement pour les pertes financières mais également par le biais d'une assistance de qualité.

Dont par 100,00 € de prime TTC : 18,75 € de frais d'acquisition estimés, 9,63 € de frais d'administration estimés et 8,47 € de taxes**

Prise d'effet souhaitée par le client

Date d'effet (dans la limite de 2 mois avant et 5 mois après la date de signature) :

..... / / (jj/mm/aaaa)

Durée : 1 an à compter de la date de prise d'effet soit la veille de la date anniversaire, 24h00. La police est reconduite tacitement pour une durée identique sauf disposition contraire décrite aux Conditions Générales.

Période de couverture

Notre garantie sera uniquement acquise pour les **réclamations** dont le fait dommageable est postérieur à la prise d'effet des présentes garanties.

** Notez que si **vous** comparez différents contrats d'assurance, **vous** pouvez non seulement comparer les coûts estimés et les coûts des contrats, mais également prendre en compte d'autres éléments tels que l'étendue des garanties, le montant des franchises éventuelles ou les clauses d'exclusion. Les estimations ci-dessus donnent une meilleure idée de la part de prime utilisée pour couvrir le risque couvert par le contrat d'assurance. Le solde de la prime, déduction faite des taxes et contributions, ainsi que des frais d'acquisition et d'administration, comprend la partie de la prime utilisée pour fournir les services définis contractuellement et des coûts autres que ceux mentionnés ci-dessus (y compris les coûts communs et mutuellement partagés des **réclamations** et de leur gestion). Ces estimations sont calculées sur la base des données comptables du dernier exercice de la compagnie d'assurance, telles qu'approuvées par son assemblée générale.

Montants assurés et Franchises

Responsabilité Civile Professionnelle et/ou Responsabilité Civile après livraison

Les garanties s'appliquent par **sinistre** et par année d'assurance.

Plafond de garantie incluant les sous-limites :	Plafond sélectionné	par sinistre et par année d'assurance
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non	Plafond sélectionné	par sinistre et par année d'assurance
Remboursement de prestations	€ 25.000,-	par sinistre
Remplacement d'un homme clé	€ 25.000,-	par sinistre
Atteinte à vos réputation	€ 25.000,-	par sinistre
Franchise sur tous dommages sauf dommages corporels	€ 500,-	par sinistre

Responsabilité Civile Exploitation

Étendue des garanties dont :	€ 2.500.000,-	par sinistre
Dommages matériels et immatériels consécutifs	€ 2.500.000,-	par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs	€ 500.000,-	par sinistre
Intoxications alimentaires	€ 800.000,-	par sinistre
Atteintes accidentelles à l'environnement	€ 800.000,-	par sinistre
Vol par préposés	€ 30.000,-	par sinistre
Franchise sur tous dommages sauf dommages corporels	€ 500,-	par sinistre

Protection juridique

Dans le cas où la garantie a été souscrite :

Étendue des garanties :	€ 25.000,-	par sinistre et par année d'assurance
--------------------------------	------------	--

CyberClear

Dans le cas où la garantie a été souscrite :

Étendue des garanties :	€ 100.000,-	par sinistre et par année d'assurance (restent exclues les garanties "Interruption et atteinte à vos activités professionnelles" et "Cyber-fraude")
Franchise :	€ 1.000,-	par demande en réparation / sinistre

Protection des données personnelles

HISCOX est le nom commercial de plusieurs sociétés du groupe HISCOX. La société intervenant en qualité de responsable du traitement de vos données à caractère personnel est indiquée sur la documentation qui **vous** est remise. En cas de doute ou de question, **vous** pouvez également nous contacter à tout moment par téléphone au 0032 2 788 26 00 ou en nous envoyant un courriel à dataprotectionofficer@hiscox.com. Nous collectons et traitons des informations **vous** concernant aux fins de proposer et d'exécuter des contrats d'assurance, et de pouvoir traiter vos **réclamations**. Vos données sont également utilisées à des fins commerciales, telles que la prévention et la détection des fraudes, ainsi que la gestion financière. Cela peut entraîner le partage de vos informations avec des sociétés du groupe et des tiers tels que des courtiers, des experts, des agences de renseignement de crédit, des prestataires de services, des conseillers professionnels, nos superviseurs ou des agences de prévention de la fraude. Vos appels téléphoniques sont également susceptibles d'être enregistrés, afin de nous aider à surveiller et à améliorer nos services. Pour de plus amples informations sur la manière dont vos données sont utilisées et quant à vos droits relatifs à vos données, nous **vous** invitons à consulter le document "déclaration vie privée" sur notre site : www.hiscox.be

Déclaration de l'assuré

A la date de souscription, le preneur d'assurance déclare :

- ne pas être déjà assuré en Responsabilité Civile Professionnelle auprès d'Hiscox ou n'avoir pas demandé de proposition d'assurance au cours des trois derniers mois
- ne pas vouloir assurer de filiale en dehors de l'Union Européenne
- ne pas avoir fait l'objet au cours des 3 dernières années de mise en cause susceptible d'engager sa responsabilité et ne pas avoir connaissance de situations qui pourraient donner lieu à des mises en cause ou des **sinistres**
- avoir un chiffre d'affaires annuel HT inférieur à 250.000 (deux cents cinquante mille) euros
- dans le cas où la garantie CyberClear a été souscrite, à la date de souscription, le preneur d'assurance déclare :
 - *ne pas utiliser de systèmes d'exploitation dont les mises à jour ne sont plus supportées par leur fabricant (par exemple Windows XP et Windows 7) et mettre à jour les logiciels et les systèmes (y compris anti-virus et pare-feu) qui sont utilisés dans les 30 jours suivants la mise à disposition de patches par le fabricant ;*
 - *utiliser la vérification en deux étapes* (2FA / MFA) pour l'accès à distance et/ou l'accès aux applications Web (par exemple : Gsuite, Office365) ;*
 - * *Au-delà du nom d'utilisateur et du mot de passe, s'ajoute la réception d'un code de sécurité que seul l'utilisateur authentique pourra recevoir sur son téléphone, sa messagerie ou une application spécifique d'authentification.*
 - *effectuer des sauvegardes hebdomadaires de ses données et systèmes critiques**. Et qu'au moins une sauvegarde reste déconnectée de ses systèmes ou via l'une des solutions cloud suivantes : Microsoft OneDrive, Google Drive, iCloud, Azure Recovery Services Vault, AWS Infrequent Access ou AWS Glacier.*
 - ** *Les données et systèmes critiques sont définis comme ceux dont l'indisponibilité ou le maintien hors ligne plus de 24 heures, engendreraient pour lui une perte de revenus.*
- avoir pris connaissance des Conditions Générales référencées PRO202401, des Conditions Spéciales PIMAN202401, Conditions Spéciales RC202401 et des Conditions Spéciales PJ202401 dans le cas où les Conditions Spéciales Protection Juridique a été souscrite et des Conditions Générales BCR202301 dans le cas où la garantie CyberClear a été souscrite.

En complément des exclusions présentes dans vos Conditions Générales, les exclusions suivantes s'appliquent :

EXCLUSION ADDITIONNELLE - TECHNIQUES OU METHODES INNOVANTES

SONT ÉGALEMENT EXCLUS DES GARANTIES DE LA **POLICE** LES **SINISTRES** RÉSULTANT DE L'UTILISATION OU DE L'APPLICATION D'UNE TECHNIQUE OU MÉTHODE NOUVELLE, NON EXPÉRIMENTÉE, NON CONTRÔLABLE OU NON OBJECTIVEMENT VÉRIFIABLE.

EXCLUSION ADDITIONNELLE - ENGAGEMENTS DE RESULTAT

SONT ÉGALEMENT EXCLUS DES GARANTIES DE LA **POLICE**, LES RISQUES INHERENTS A ET LES **SINISTRES** RÉSULTANT DE **VOTRE** SOUSCRIPTION D'ENGAGEMENTS DE RÉSULTAT AU TITRE DE L'ASSISTANCE OU DES CONSEILS FORMULÉS DANS LE CADRE DE **VOS** SERVICES.

Disposition légale

Le contrat prend effet à compter de la date de signature de cette demande d'assurance par le preneur d'assurance, sous réserve du respect des critères d'éligibilité définis au présent document.

Sauf convention contraire, la garantie prend cours le lendemain de la réception par l'assureur de la demande. L'assureur communiquera cette date au preneur d'assurance. Le preneur d'assurance dispose de la faculté, sauf pour les contrats d'une durée inférieure à trente jours, de résilier le contrat, avec effet immédiat au moment de la notification, dans un délai de quatorze jours pour les contrats d'assurance à compter de la réception par l'assureur de la demande. De son côté, l'assureur peut, sauf pour les contrats d'une durée inférieure à trente jours, résilier le contrat dans un délai de quatorze jours de la réception de la demande, la résiliation devenant effective huit jours après sa notification.

Vous souhaitez souscrire au produit d'assurance suivant : Engineering consultancy by Hiscox. **Vous** confirmez qu'Hiscox n'a pas à effectuer d'analyse de marché pour le risque que **vous** souhaitez assurer. **Vous** reconnaissez que le contenu du contrat d'assurance du produit que **vous** avez choisi correspond à l'analyse de vos désirs et de vos besoins et que **vous** avez connaissance de la portée et des limites de ce produit que **vous** avez choisi.

Vous confirmez que **vous** avez choisi de recevoir les informations légales précontractuelles et contractuelles par voie électronique à votre adresse e-mail.

Titre et nom du représentant légal :

Raison sociale :

.....

.....

Fait le :

Signature

..... / /

Dispositions Légales

A propos d'Hiscox SA

Hiscox SA est une entreprise d'assurance agréée au Grand-Duché de Luxembourg sous le contrôle du Commissariat aux Assurances (CAA). Hiscox SA est dûment autorisée à exercer ses activités d'assurance dans d'autres États membres de l'Union Européenne et de l'Espace Économique Européen. Pour plus de détails, vous pouvez consulter le registre au www.caa.lu.

Hiscox SA est immatriculée au Registre de commerce et des sociétés (RCS Luxembourg) sous le numéro RCS Luxembourg B217018.

Le siège social de Hiscox SA est situé au 35F, Avenue John F. Kennedy, 1855 Luxembourg, LUXEMBOURG. Pour plus de détails, vous pouvez consulter le registre au www.lbr.lu.

Hiscox SA est dûment autorisée à exercer ses activités d'assurance en Belgique sous le régime de la liberté d'établissement.

Vous pouvez consulter les détails d'immatriculation de la succursale belge sous le numéro de référence 3099 auprès de la Banque Nationale Belge ("BNB" – Avenue du Berlaumont 14, 1000 Bruxelles, Belgique) : www.nbb.be.

La succursale belge d'Hiscox SA est inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0683.642.934 La succursale belge de Hiscox SA est situé au Avenue du Bourget 42 B8, 1130 Bruxelles.

Chaines de distribution et conseil

Hiscox SA distribue ses produits par l'intermédiaire d'un groupe sélectionné d'intermédiaires en assurance.

Hiscox SA ne fournit pas de conseils par rapport à ses mêmes assurances. Bien évidemment, vous pouvez vous adresser à votre courtier et/ou conseiller en assurance afin que ces derniers vous portent conseil.

Procédure de plainte

Êtes-vous insatisfait(e) ou avez-vous une plainte concernant nos produits d'assurance ou nos services? Nous aimerions beaucoup le savoir. Ainsi, nous pouvons vous aider et améliorer nos produits et services. Votre satisfaction est très importante et nous souhaitons vous aider de la meilleure manière qu'il soit.

Vous pouvez adresser votre plainte en nous envoyant un email à : hiscox.complaints@hiscox.be ou en envoyant une lettre à : Hiscox SA, Belgian Branch, à l'attention de Hiscox Coordonnateur(trice) des plaintes, Avenue du Bourget 42 B8, Building Airport, B-1130 Bruxelles. En cas de question, nous sommes joignables au numéro suivant : +32 (0)2 788 26 00.

Nous traiterons votre plainte dès réception. Nous nous efforcerons de fournir une réponse définitive à votre plainte endéans les deux semaines suivant la réception de celle-ci. S'il s'avère qu'il est impossible de prendre une position finale dans les deux semaines, nous vous enverrons un rapport de progrès avec une nouvelle date de clôture.

Si vous êtes insatisfait(e) de notre procédure de traitement des plaintes, vous pouvez vous adresser aux organismes de règlement des litiges suivants :

- Ombudsman des Assurances - www.ombudsman-insurance.be
Square des Meeûs, 35
1000 Bruxelles, Belgique
Tel. : +32 (0)2 547 58 71
Mail : info@ombudsman.as
- Ombudsman Luxembourgeois des Assurances (ACA) - www.aca.lu
Boulevard Joseph II, 7
L-1840 Luxembourg
Tel. : +352 (0)44 21 44 -1
Mail : aca@aca.lu

Veillez noter que vous avez le droit d'introduire votre plainte directement auprès de l'Ombudsman Luxembourgeois.

- Plateforme européenne de règlement en ligne des litiges (RLL) - www.ec.europa.eu/consumers/odr
Centre Européen des Consommateurs
Rue de Hollande, 13
1060 Bruxelles, Belgique
Tel. : +32 2 892 37 12
Mail : odr@eccbelgium.be

Veillez noter que cette possibilité ne vaut uniquement si, en tant que consommateur, vous avez souscrit votre assurance en ligne auprès de nous

Pour plus d'informations sur la procédure à suivre et ses exigences, nous vous invitons à visiter le site Web des organismes de règlement des litiges concernés. Si vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas recourir à un organisme de règlement des litiges, vous pouvez également soumettre votre plainte au tribunal belge compétent.

Traitement des données à caractère personnel

Hiscox est le nom commercial pour plusieurs sociétés. La société spécifique qui intervient en qualité de responsable du traitement de vos données à caractère personnel est indiquée dans les documents que nous vous fournissons.

Nous collectons et traitons des informations vous concernant aux fins de fournir et traiter des assurances et gérer des sinistres. Vos données sont également utilisées à des fins commerciales, telles que la prévention et la détection des fraudes, ainsi que la gestion financière. Cela peut entraîner le partage de vos données avec, et la réception d'informations vous concernant par, des sociétés du groupe et des tiers tels que des courtiers en assurances, des experts, des gestionnaires de sinistres, des avocats, des agences de renseignement de crédit, des prestataires de services en matière de prévention et de sécurité, des réassureurs, des conseillers professionnels, des superviseurs ou des instances en matière de prévention de fraude. Vos appels téléphoniques sont également susceptibles d'être enregistrés afin de nous aider à surveiller et à améliorer nos services et produits. En cas de nécessité, nous vous demanderons votre autorisation préalable avant de traiter vos données à caractère personnel.

Vous avez le droit de consulter vos données à caractère personnel, les modifier ou les supprimer. Vous avez également le droit de vous opposer au traitement de ces données, ou d'en limiter le traitement ou de confier vos données à caractère personnel à un tiers.

Pour de plus amples informations sur la manière dont vos données sont utilisées et quant aux droits relatifs à vos données, nous vous invitons à consulter le document "déclaration vie privée" sur notre site : www.hiscox.be.